

La négociation entre le salarié et son entreprise deviendrait la norme.

Comment les 35 heures seront-elles appliquées si la loi préparée par Xavier Bertrand est votée ? Très simple : les entreprises pourront s'affranchir de la durée légale du travail, à condition de signer un accord dérogatoire avec ses salariés.

Aujourd'hui, il est déjà possible à un employeur de faire travailler ses salariés 38 ou 39 heures par semaine, voire davantage. Mais il doit payer les heures effectuées au-delà de 35 avec une bonification d'au moins 25 %, et accorder d'éventuels repos compensateurs. Le total de ce supplément de travail effectué dans l'année ne doit pas dépasser 220 heures, sauf dans les branches professionnelles, où ce maximum est arrêté par une convention collective.

Inédit. Avec la future loi, chaque entreprise pourra, après négociation, fixer son propre contingent. Les salariés pourront aussi monnayer leurs repos compensateurs. Dans les entreprises où il n'y a pas de délégué syndical, cet accord pourra être conclu avec les délégués du personnel ou avec le comité d'entreprise. Et s'il y a des syndicats, il suffira que les signataires représentent 30 % des salariés pour que l'accord soit validé, pour peu que les non-signataires ne s'y opposent pas.

Autre nouveauté, l'horaire de certains ouvriers ou employés pourra être déterminé forfaitairement s'ils sont «*autonomes*» dans leur travail. Jusqu'ici, seuls les cadres ou les itinérants pouvaient se voir appliquer ce régime, qui ne permet pas de décompter des heures sup.

Enfin, le texte autorise - ce qui est totalement inédit en France - des conventions individuelles «*de gré à gré*» qui peuvent permettre à un patron de faire effectuer à un salarié qui se porterait volontaire des heures supplémentaires bien au-delà du contingent autorisé.

Vite. Les seules limites aux accords d'entreprises ou à ces conventions de gré à gré seront la durée maximale fixée par le code du travail ou la règle européenne : 48 heures hebdomadaires et au moins 11 heures de repos entre deux journées de travail.

Avec ce texte, on est très loin de l'article 17 de la «*position commune*» signée par la CGT, la CFDT, le Medef et la CGPME. Cet article, âprement négocié, permettait certes à chaque entreprise de déroger aux 35 heures. Mais à deux conditions : que ce soit à titre expérimental et qu'un accord soit signé par des syndicats représentant au moins 50 % des salariés.

Le gouvernement souhaite aller très vite pour faire adopter son projet. Le texte doit en effet être présenté demain au Conseil des ministres et venir devant les députés à partir du 24 juin. Les sénateurs pourraient alors le voter définitivement en juillet, avant la fin de la session parlementaire.

35 heures, un an de manœuvres



Manifestation à Paris contre le réforme des retraites, le 22 mai 2008 (photo Reuters).

Alors que la CFDT et la CGT appellent à la mobilisation aujourd'hui contre la remise en cause des 35 heures, «Libération» raconte les dessous d'une négociation où le ministre du Travail a mêlé RTT et représentativité syndicale... jusqu'à braquer les deux syndicats.

FRANÇOIS WENZ-DUMAS

QUOTIDIEN : mardi 17 juin 2008

Qui a décidé de livrer bataille à la CGT et la CFDT sur les 35 heures? Ce bras de fer avec les deux plus gros syndicats français, rejoints par la FSU et Solidaires, personne n'en voulait. Pas même le Medef. Et aujourd'hui, les appels à manifester visent à protester contre les projets du gouvernement contre les retraites et les 35 heures. Mais c'est aussi et presque surtout pour dénoncer un manquement à la parole donnée par le gouvernement que la CGT et la CFDT se mobilisent. Dans leur ligne de mire, le ministre du Travail Xavier Bertrand, coupable à leurs yeux d'avoir tenu un double discours sur la nécessité de rénover le dialogue social. Retour sur une négociation lancée en juin 2007, et qui s'est conclue avec deux grands syndicats qui traitent un ministre de «menteur».

Juin 2007

35 heures et représentativité, les négociations impossibles

L'assouplissement des 35 heures, nul ne le conteste, était au programme du candidat Sarkozy. Et comme le dit aujourd'hui le conseiller social de l'Elysée, Raymond Soubie, «*le président de la République n'a jamais varié sur le sujet*». Dès juin 2007 donc, soit un mois à peine après son élection à l'Elysée, Matignon envoie deux lettres aux partenaires sociaux. L'une pour leur demander de négocier sur la modernisation du marché du travail. L'autre sur la représentativité syndicale.

Les syndicats pensent à l'époque qu'ils n'ont aucune chance d'arriver à un accord sur la représentativité. «*Dès le départ, on se doutait que ce serait très, très compliqué*», se souvient Marcel Grignard, secrétaire nationale et négociateur pour la CFDT. *Car si avec la CGT, on était à peu près sur la même ligne, les trois autres (FO, CFTC et CGC, ndlr) savaient qu'ils allaient y laisser des plumes.*»

Dans le camp patronal, les choses sont au moins aussi compliquées. L'équipe dirigeante du Medef, autour de Laurence Parisot, est plutôt d'accord avec la CGT et la CFDT pour trouver un système qui renforce la légitimité des gros syndicats. Mais sa principale fédération, l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie), y est farouchement opposée. Elle estime que Force ouvrière et la CFTC doivent rester des alliés indispensables du patronat.

Quant aux 35 heures, on estime côté Medef que les pouvoirs publics auraient dû supprimer purement et simplement la notion même de durée légale du travail. Les syndicats rappellent, eux, que depuis la loi Larcher de janvier 2007, tout sujet social doit être ouvert à la négociation pendant six mois avant de légiférer. Le gouvernement doit donc renoncer à sa première idée d'intégrer les 35 heures dans sa loi Tepas (travail, emploi, pouvoir d'achat) votée dès août 2007.

Automne 2007

Le scandale UIMM change la donne

En novembre, Xavier Bertrand gère en douceur le conflit des régimes spéciaux. Il soigne son image auprès des syndicalistes qu'il reçoit régulièrement rue de Grenelle. On ne parle pas des 35 heures. De la représentativité syndicale non plus. Mais la mise sur la touche de l'UIMM va changer la donne. Quand l'affaire des retraits en liquide sur les comptes de la fédération patronale a éclaté, le 26 septembre 2007, le Medef et les syndicats n'ont qu'une idée en tête : clamer haut et fort qu'ils n'ont rien à voir avec les turpitudes des patrons de la métallurgie et leur une caisse noire dotée de près de 600 millions d'euros. La polémique vire à l'aigre entre Laurence Parisot et «*ces messieurs de l'UIMM*», qu'elle traite de «*sacrés menteurs*». Les têtes tombent, à commencer par celle du président, Denis Gautier-Sauvagnac, mis en examen et contraint par ses pairs de démissionner. Et l'UIMM, qui avait toujours mis son veto à une modification des règles de représentativité et cumulait les postes de négociateurs au nom du Medef, se retrouve hors-jeu.

19 décembre 2007

La mise en demeure de Nicolas Sarkozy

Les cheminots ont repris le travail. Nicolas Sarkozy se dit qu'il est temps de reprendre la main sur le terrain social. Il convoque patronat et syndicats le 19 décembre à l'hôtel de Marigny, en face de l'Élysée, où le colonel Kadhafi vient juste de replier sa tente. Il leur fixe trois figures imposées: achever la négociation sur le marché du travail, ouvrir celle sur la représentativité syndicale, et faire dans ce cadre des propositions visant à «*simplifier la réglementation sur le temps de travail*».

L'accord sur la modernisation signé par quatre syndicats sur cinq (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) sera bouclé le 11 janvier. Deux semaines plus tard, le 24 janvier, s'ouvrent les discussions sur la représentativité. Les négociateurs conviennent de se retrouver chaque jeudi matin. «*Très vite*», raconte Marcel Grignard, «*on a compris que, côté syndical, on n'avait aucune chance d'arriver à contenter tout le monde. Et côté patronal, ça tirait au moins aussi fort*». Et «*à aucun moment, la question du temps de travail n'a été abordée*», assure Marcel Grignard. *Nous n'avons discuté que de la représentativité.*»

8 avril 2008

Le Medef met les 35 heures sur la table

Les négociateurs se sont fixés deux jours, le mardi 8 et le mercredi 9 avril, pour conclure ou constater l'échec de la négociation. «*On a reçu la veille au soir le document préparatoire du Medef. A notre grande surprise, il comportait un nouvel article 17, sur les 35 heures*», raconte un des négociateurs. Le Medef a-t-il pris tout seul l'initiative d'ajouter le sujet temps de travail à la représentativité? Ou cette idée lui a-t-elle été soufflée, et si oui par qui? «*Ce n'est pas nous qui avons imposé le sujet*, fait-on remarquer chez Xavier Bertrand. *C'est le Medef qui a pris l'initiative de proposer cet article 17*». Le 7 avril pourtant, lors de la remise de la Légion d'honneur à la Danièle Karniewicz, présidente CGC de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), le ministre s'est lourdement répandu auprès des syndicalistes présents pour expliquer qu'il leur fallait «*aller beaucoup plus loin sur les 35 heures*».

Le 10 avril à 3 heures du matin, la négociation est bouclée. La CGC a obtenu que la représentativité puisse être appréciée séparément pour les cadres. La CFTC a réussi à faire descendre à 8% le seuil à partir duquel un syndicat est jugé représentatif dans une branche et au niveau interprofessionnel. Du coup, la CFDT, la CGT et le Medef espèrent à ce moment-là que la CFTC et la CGC se rallieront à cette «*position commune*», d'autant que sur le fameux article 17 sur les 35 heures, chacun a l'impression d'avoir trouvé une porte de sortie honorable avec les verrous de l'expérimentation et de l'accord majoritaire.

21 mai 2008

CGT et CFDT s'estiment trahies

Xavier Bertrand commence ses consultations dès le 10 avril. A la CFTC, le secrétaire général de la fédération de la métallurgie est le plus virulent contre l'accord. Et la CGC indique très vite qu'elle ne signe pas non plus. Les «*petits syndicats*» naguère choyés par l'UIMM ont bien compris que leur existence était menacée. Et à Force ouvrière, on active tous les réseaux, en particulier francs-maçons, pour tirer la sonnette d'alarme auprès du ministre, dont on sait depuis une enquête publiée en février par l'*Express* qu'il est lui-même membre du Grand Orient de France. S'il ne peut pas toucher à l'accord sur la représentativité, Xavier Bertrand se rallie à l'idée de donner une petite leçon au Medef, à la CGT et à la CFDT en refusant de ratifier l'article 17 sur les 35 heures. Comme ministre du Travail, il se complique la tâche. Mais comme secrétaire général adjoint de l'UMP, il flatte ses troupes.

Le vendredi 16 mai, le ministre réunit les signataires de la «position commune». Il leur tient un discours rassurant sur la représentativité, mais se montre sibyllin sur les 35 heures, rappelant juste, comme l'avait fait Nicolas Sarkozy, que le gouvernement ne toucherait pas à la durée légale du travail. *«On s'est demandé ce qu'il préparait. Mais comme il parlait de transposer l'esprit et la lettre de notre accord, on ne s'est pas trop inquiété»*, raconte Marcel Grignard.

Le lundi 19 mai, Patrick Devedjian, secrétaire général de l'UMP, parle lors de son point de presse hebdomadaire d'un *«démantèlement définitif des 35 heures»*. Invités ce jour-là rue de Grenelle pour parler de la mission européenne sur la fléxisécurité, les syndicalistes demandent à Xavier Bertrand ce que cela veut dire. Les conseillers du ministre du Travail tentent de les rassurer. Ils ne sont visiblement pas encore au courant de la décision prise quelques heures plus tôt, lors d'un petit déjeuner à l'Elysée, de lancer l'offensive sur les 35 heures. Patrick Devedjian est en fait chargé de préparer le terrain, ce qu'il a fait *«un peu maladroitement»*, reconnaît un ténor de l'UMP.

Deux jours plus tard, le mercredi 21 mai, Michel Donnedu, le négociateur CGT, est reçu au ministère du Travail. Il comprend que le gouvernement les a menés en bateau. Reçue le lendemain, la CFDT en a confirmation.

Les deux organisations syndicales décident alors d'appeler à la mobilisation générale pour le 17 juin, sous les commentaires goguenards du secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, qui reproche à ses homologues de pousser des grands cris après avoir *«mis le doigt dans la porte»*. Seule consolation pour les signataires : la présidente du Medef ne les lâche pas. Le 10 juin, devant les parlementaires UMP, Laurence Parisot redit que le gouvernement aurait dû respecter l'accord, le Medef ne souhaitant pas *«une victoire à la Pyrrhus»* sur les 35 heures.